

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Procès-verbal de la séance du 24 avril 2025

Étaient présents avec voix délibérative :

Mme Hélène BRECHET, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
Mme Simone ROCHARD, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
Mme Odile SECHET, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
M. Pierre RAMELET, représentant des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
M. Pierre RADÉ, représentant des personnes accueillies, *résidence Les Hauts du Château*
Mme Marie BOUREAU, représentante des familles, *résidence Le Havre Ligérien*
M. Fernand CHAUDET, représentant des familles, *résidence Les Hauts du Château*
M. Guy RESPONDEK, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
M. Xavier DOINEAU, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
Mme Yolaine LIVOIREAU, représentante des familles, *résidence Art&Loire*
Mme Marie Christina LIVET, représentante du Conseil d'Administration
Mme Maryline FALCONNIER, représentante du personnel

Assistaient également sans voix délibérative :

Mme Isabelle ROCHARD, représentante des familles suppléante, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Amélie MORIN, directrice adjointe en charge des relations avec les usagers
Dr Denis VATELOT, médecin coordonnateur référent du CVS
Mme Claire TRANAIN, cadre de santé
Mme Bénédicte GAUTIER, psychologue référente du CVS
Mme Marie-Gabrielle BENOIT, représentante des bénévoles
Mme Jennifer COQUEREAU, animatrice, *résidence Les Hauts du Château*
Mme Laure GASLARD, animatrice, *résidence Landeronde*
Mme Alexandra OLIVAUD, animatrice, *résidence Art&Loire*
Mme Vanessa JARNIOU, responsable du pôle administration

Étaient excusés :

Mme Adeline CHÂTEAU, cadre supérieure de santé et coordinatrice des soins
Mme Marina ZILLI-DEWAELE, responsable pôle qualité
Mme Céline DUCROCQ, cadre de santé référente CVS
M. Ewenn BOISSINOT, animateur, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Paulette CHAUVAT, représentante des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Raymonde FERRARA, représentante des personnes accueillies, *résidence Landeronde*
Mme Marcelle DENY, représentante des familles, *résidence Landeronde*
M. Jocelyn BABONNEAU, représentant du personnel
Mme Stéphanie LEQUEUX, représentante du personnel

Date de la convocation : 10 avril 2025

Nombre de votants : 12



Ordre du jour réalisé

- Installation et fonctionnement du CVS :
 - Composition du CVS
 - Élections du président et de son suppléant
 - Désignations du secrétaire et du représentant du CVS au CA
 - Adoption du RI et modalités de préparation des réunions – **Point soumis à avis**
 - Adoption de la charte du représentant au CVS
- Validation des objectifs 2025
- Adoption du procès-verbal de la séance du 06/02/2025 – **Point soumis à avis**
- Compte administratif 2024 : rapport budgétaire – **Point soumis à avis**
- Amélioration de la qualité du service rendu :
 - Réclamations enregistrées au 1^{er} trimestre 2025
 - Lancement de l'élaboration du nouveau Projet d'Établissement
- Hébergement et prestations : Réhabilitation des extérieurs de l'UPAD de Champtocé/Loire
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 10 h 00.

I. Installation et fonctionnement du CVS

La directrice adjointe, Mme MORIN, accueille et remercie les membres du CVS pour leur présence et propose l'installation du CVS suite aux élections des représentants de mars 2025.

Le Conseil de la Vie Sociale est composé de 31 membres :

19 à voix délibérative :

⇒ **10 représentants des résidents et 6 représentants des familles/proches aidants :**

	Représentants des résidents	Représentants des familles
Les Hauts du Château	M. Pierre RADE 1 siège vacant <i>Pas de suppléants</i>	M. Fernand CHAUDET <i>Pas de suppléant</i>
Landeronde	Mme Raymonde FERRARA 1 siège vacant <i>Pas de suppléants</i>	Mme Marcelle DENY <i>Pas de suppléant</i>
Le Havre Ligérien	Mme Paulette CHAUVAT M. Pierre RAMELET <i>Pas de suppléants</i>	Mme Marie BOUREAU Mme Isabelle ROCHARD
Art&Loire	Mme Hélène BRECHET Mme Simone ROCHARD Mme Odile SICHET 1 siège vacant <i>Pas de suppléants</i>	M. Xavier DOINEAU Mme Yolaine LIVOIREAU M. Guy RESPONDEK Mme Marie-Renée RENOU Mme Marie GUILMIN M. Joseph JOLY

⇒ **2 représentants du personnel :**

Titulaires :

- Jocelyn BABONNEAU
- Stéphanie LEQUEUX

Suppléants :

- Maryline BRANCHEREAU
- Marilyne FALCONNIER

⇒ **1 représentant du gestionnaire (Conseil d'Administration) :**

- Marie-Christina LIVET

4 à voix consultative :

- Amélie MORIN, directrice adjointe
- Marie-Gabrielle BENOIT, bénévole
- Adeline CHATEAU, coordinatrice des soins
- Denis VATELOT, médecin coordonnateur

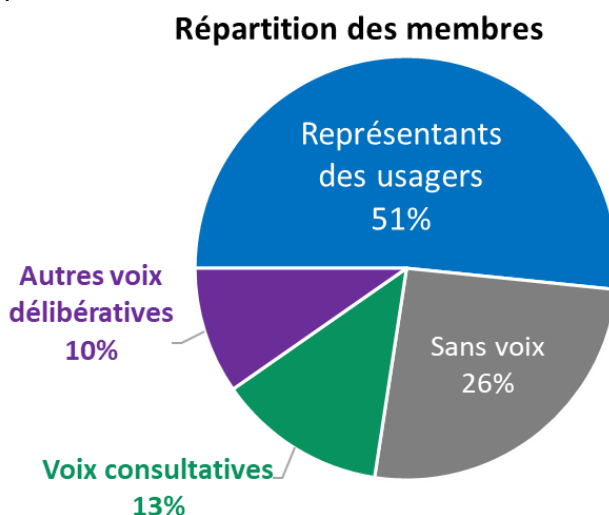
8 autres membres :

- Céline DUCROCQ, cadre de santé
- Bénédicte GAUTIER, psychologue
- Vanessa JARNIOU, resp. administration
- Marina ZILLI-DEWAELE, resp. qualité

Animateurs :

- Ewenn BOISSINOT
- Jennifer COQUEREAU
- Laure GASLARD
- Alex MONTOYA ou Alexandra OLIVAUD

Soit la répartition suivante :



Élections du Président et de son suppléant :

Amélie MORIN présente les missions et compétences du CVS :

- ✓ **Le CVS donne son avis et peut faire des propositions** sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement : droits et libertés des résidents, vie quotidienne, prestations proposées, projets de travaux et d'équipements, prix des services, affectation des locaux collectifs...
- ✓ **Le CVS est consulté** sur l'élaboration ou la révision :
 - ⇒ de son règlement intérieur,
 - ⇒ du Projet d'Établissement, en particulier sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.
- ✓ **Le CVS est entendu** lors de la procédure d'évaluation HAS, informé des résultats et associé à la mise en place des mesures correctrices.
- ✓ **Le CVS est informé :**
 - ⇒ des suites réservées aux avis et propositions qu'il a émis,
 - ⇒ des plaintes et réclamations,
 - ⇒ du résultat des enquêtes de satisfaction menées auprès des résidents.
- ✓ **Le secrétariat :**
 - ⇒ « Un relevé de conclusions ou un procès-verbal est établi pour chaque réunion par le secrétaire de séance, désigné par et parmi les représentants des résidents, ou en cas d'impossibilité ou d'empêchement, par et parmi les représentants des familles, proches aidants ou représentants légaux.
 - ⇒ Le relevé de conclusions ou procès-verbal doit restituer fidèlement les propos échangés lors des débats. Le secrétaire est assisté, en tant que de besoin, par l'administration de l'établissement. »

Amélie MORIN rappelle que conformément au règlement intérieur il faut procéder à l'élection du Président du CVS et son suppléant, ses missions sont les suivantes :

- ⇒ Est de droit le premier représentant du CVS au Conseil d'Administration
- ⇒ Fixe l'ordre du jour des séances en lien avec la directrice adjointe
- ⇒ Assure l'expression libre de tous les membres pendant les séances
- ⇒ A une voix prépondérante en cas d'égalité lors des votes
- ⇒ Signe les procès-verbaux des séances du CVS
- ⇒ Présente au Conseil d'Administration le rapport d'activité rédigé par les membres du CVS

Amélie MORIN demande qui se porte candidat parmi les représentants des résidents.

Pierre RADE, représentant des personnes accueillies au sein de la résidence Les Hauts du Château se porte candidat. Il est élu Président du CVS.

Concernant la suppléance du Président du CVS, Yolaine LIVOIREAU, représentante des personnels accueillies au sein de la résidence Art&Loire, se porte candidate. Elle est élue suppléante du Président du CVS

Représentant du CVS au Conseil d'Administration :

Amélie MORIN rappelle que **2 représentants du CVS sont désignés pour siéger** en qualité d'administrateurs, **avec voix délibérative, au Conseil d'Administration**. Le président du CVS est de droit le premier représentant du CVS au Conseil d'Administration.

Le second représentant du CVS est élu au scrutin secret et à la majorité des votants, **par et parmi les représentants des personnes accompagnées ou les représentants des familles** (ou représentants légaux), au cours de la réunion qui suit les élections des membres.

En cas de partage égal de voix, le plus âgé est déclaré élu. »

Guy RESPONDEK, représentant des personnes accueillies au sein de la résidence *Art&Loire* est élu comme représentant du CVS au conseil d'Administration

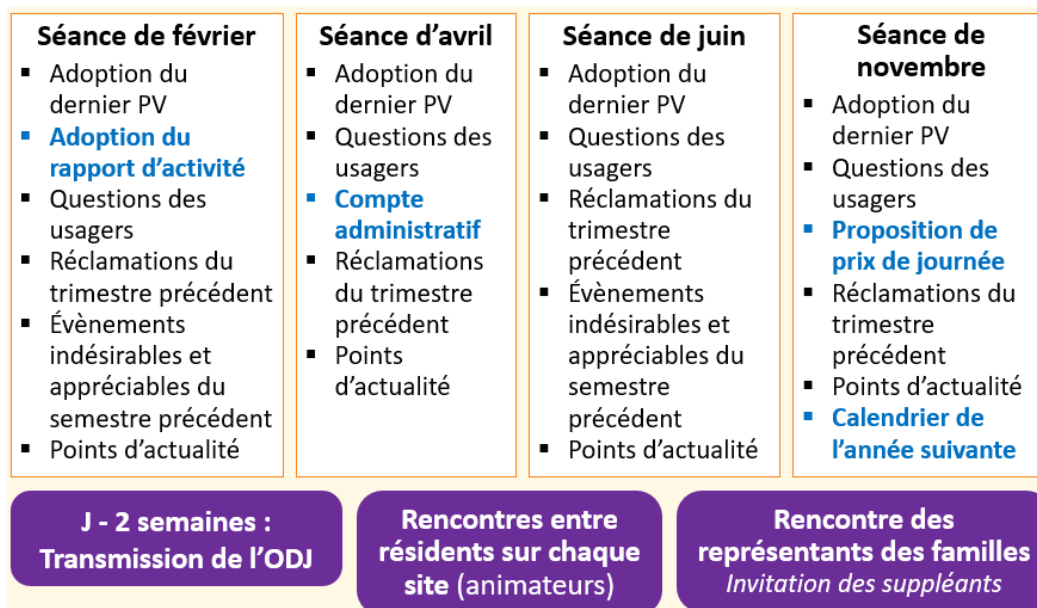
Adoption du règlement intérieur :

Le règlement intérieur précise :

- ⇒ Le cadre réglementaire
- ⇒ Ses missions et compétences
- ⇒ Sa composition
- ⇒ Son fonctionnement
- ⇒ Le suivi de son fonctionnement
- ⇒ L'application du règlement

Le fonctionnement et préparation du CVS :

4 séances sont planifiées par an :



Isabelle ROCHARD, représentante des personnes accueillies, demande si les dates des préparations des réunions peuvent être fixées. Après échange avec les membres, il est acté que les préparations auront lieu la semaine qui précède l'instance, soit les dates suivantes :

Préparation	CVS
19 juin à 10h	26 juin à 10h
30 octobre à 10h	6 novembre à 10h

De plus, il est acté que tous les membres suppléants y compris seront invités à la préparation de la réunion.

Il est aussi précisé le fonctionnement de la boîte mail CVS : cvs@lesligeriennes.fr. Cette boîte mail permet à toutes personnes d'entrer en contact avec les membres du CVS. Toute communication sur cette adresse générique est transmise aux membres du CVS.

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

Adoption de la charte du représentant des usagers :

Amélie MORIN présente la charte du représentant des usagers, elle permet :

- ⇒ Fixer le périmètre d'intervention des représentants des résidents et des familles
- ⇒ Principe de volontariat et bénévolat
- ⇒ Formaliser les engagements des représentants et de l'établissement
- ⇒ Rappeler les missions, droits et devoirs des représentants
- ⇒ Garantir le respect des droits des représentants

Les missions du représentant des usagers :

- ⇒ Faire le lien entre les usagers et l'établissement, relayer les informations, transmettre les propositions et les attentes des usagers. Contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des usagers en faisant connaître leurs besoins et leurs problèmes, en les conseillant sur les démarches à entreprendre et en les orientant si besoin.
- ⇒ Participer aux réunions du CVS, préparer ces réunions en prenant connaissance des documents transmis. Participer aux réunions d'information à l'attention des usagers.

- ⇒ Représenter tous les usagers, être leur porte-parole et un interlocuteur privilégié, défendre leurs droits, accompagner les usagers qui souhaitent un appui pour rencontrer l'équipe de direction ou d'encadrement, tenir un rôle de modérateur
- ⇒ Aider si besoin à l'organisation de rencontres entre les parties prenantes et contribuer à créer et maintenir un climat de confiance entre l'établissement et ses usagers.

Les droits et devoir du représentant des usagers :

- ⇒ **Liberté d'expression** : Chaque représentant a le droit de s'exprimer, de donner son opinion et son avis librement dans le respect et la bienveillance des autres.
- ⇒ **Confidentialité, réserve et discrétion** : Les représentants au CVS s'engagent à maintenir confidentiels tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance à l'occasion des activités de ce dernier. Ils sont déliés de cette obligation par décision du Président du CVS.
- ⇒ **Participation** : Les dates des réunions ordinaires du CVS sont fixées pour l'année civile. Chaque représentant titulaire s'engage à participer aux réunions ordinaires. En cas d'indisponibilité, le représentant titulaire s'engage à en informer l'établissement dans les plus brefs délais.
- ⇒ **Protection des données à caractère personnel** : *Les Ligériennes* sont responsables du traitement de données à caractère personnel relatif à la constitution et la gestion du CVS.

Qualités et savoir-être :

- ⇒ Disponibilité
- ⇒ Ouverture au dialogue
- ⇒ Discrétion et sens de la confidentialité
- ⇒ Respect, écoute et tact
- ⇒ Discernement, tenir compte du ressenti de tous, objectivité, mesure dans les échanges.
- ⇒ Courtoisie et diplomatie

Erreurs à éviter :

- ⇒ Ne voir l'établissement qu'à travers les dires de ses proches, parler de son propre cas, citer des noms.
- ⇒ Colporter des rumeurs ou émettre des revendications individuelles.
- ⇒ Avoir systématiquement une attitude critique, dramatiser. Donner une interprétation personnelle aux CR des réunions.
- ⇒ Oublier que le CVS est force de proposition et non organe de décision.
- ⇒ Agir seul sur un sujet sans prendre auprès d'autres représentants.

Après échange, les membres du CVS proposent que cette charte soit validée lors du prochain CVS, ils souhaitent revoir le point sur « *Accepte que mes coordonnées (adresse mail, numéro de téléphone) soient diffusées aux autres représentants des usagers.* »

II. Validation des objectifs fixés pour 2025

Amélie MORIN présente les objectifs fixés pour 2025 :

Fonctionnement du CVS :

- ⇒ Organiser les élections pour le renouvellement du CVS.
- ⇒ Adopter le règlement de fonctionnement du CVS avec les nouveaux membres.
- ⇒ Maintenir l'organisation de réunions préparatoires (résidents, représentants des familles).
- ⇒ Favoriser la consultation en amont plutôt que l'information

Amélioration de la qualité du service rendu :

- ⇒ Associer les membres du CVS à l'élaboration du nouveau livret d'accueil des résidents.
- ⇒ Associer les membres du CVS à l'élaboration du nouveau Projet d'Établissement.
- ⇒ Trouver des alternatives aux enquêtes de satisfaction papier pour recueillir la satisfaction des résidents.

Après échange, les membres du CVS valident les objectifs pour l'année 2025.

III. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2025

Xavier DOINEAU, représentant des personnes accueillies du site Art&Loire, souhaite s'abstenir sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 février et plus précisément sur le point organisation des accueils-admissions au 1^{er} mars.

Il indique qu'il comprend la décision prise d'un point de vue financier pour l'établissement mais regrette qu'il n'y ait plus de personnel à l'accueil, il évoque une impression de déshumanisation des sites de Montjean sur Loire, la Possonnière et Champtocé sur Loire.

Fernand CHAUDET, représentant des personnes accueillies du site des Hauts du Château, demande si la direction a un bilan à communiquer depuis cette fermeture.

Amélie MORIN répond qu'il est un peu tôt pour dresser un bilan, elle indique qu'elle comprend les remarques évoquées, mais que compte tenu des difficultés financières de la structure, des choix en matière de ressources humaines ont été nécessaires.

Vanessa JARNIOU souligne que la mise en place du standard unique depuis le 1^{er} mars permet de ne plus interrompre les soignants dans les soins, ces interruptions étaient fréquentes lors des absences des agents accueils.

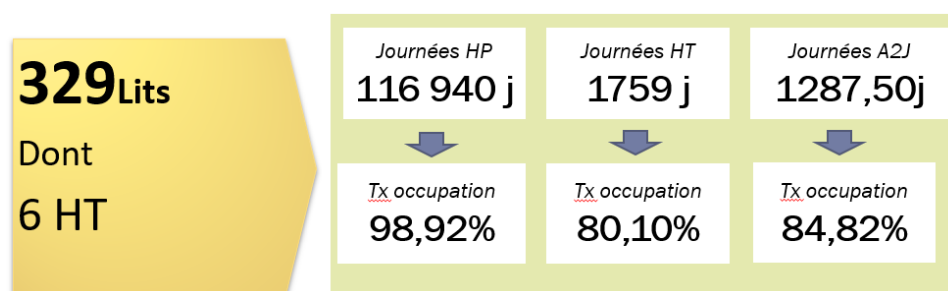
Le procès-verbal de la séance du 6 février 2025 est validé comme suit :

VOTANTS :	POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
12	11	/	1

IV. Compte administratif 2024 : rapport budgétaire

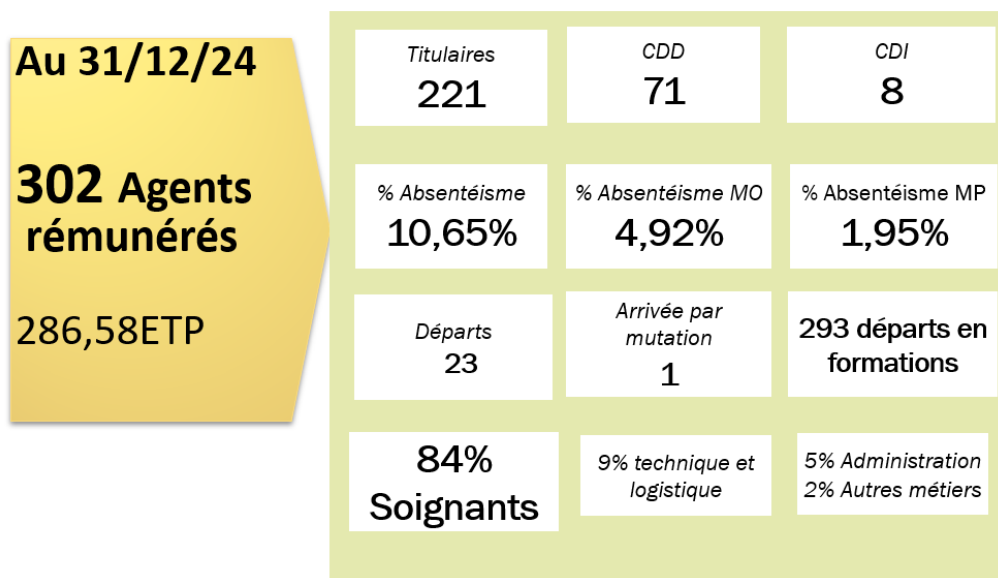
Vanessa JARNIOU indique que seule l'exécution budgétaire est présentée à ce jour. Le rapport social unique, l'activité, le service rendu et la qualité et les autres annexes feront l'objet d'une présentation au CVS de juin.

Elle présente la partie budgétaire. Elle commence par quelques chiffres clés de l'activité :



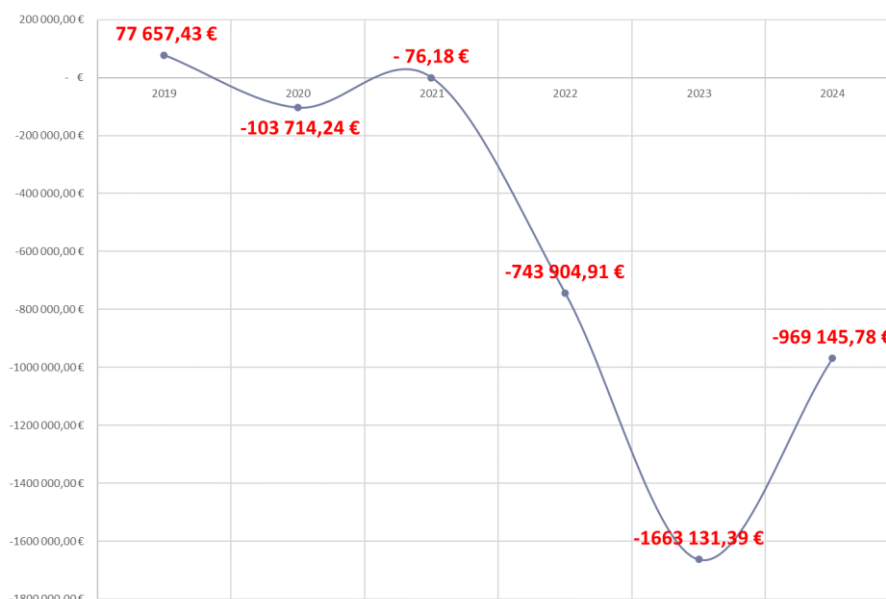
Amélie MORIN souligne la très forte progression du taux d'occupation de l'accueil de jour, soit une augmentation de 26,52% par rapport à 2023, grâce notamment au déploiement de l'activité par Bénédicte GAUTIER.

Vanessa JARNIOU présente quelques chiffres clés relatifs aux ressources humaines, les indicateurs plus précis seront présentés avec le RSU.



Présentation du résultat 2024 dit structurel, ce résultat ne prend pas en compte les différentes recettes exceptionnelles perçues au cours de l'année 2024 telles que des reprises sur provisions, CNR, subvention complémentaire du PAI, cession de l'actif de la vente du Bâtiment de Savennières :

RESULTAT 2024 Structurel <u>Avant dépenses et recettes exceptionnelles</u> (Reprises de provisions, CNR, Subvention complémentaire Travaux, Cession d'actif de la vente de Savennières, Régularisation électricité 2023)	
ERRD 2024	ERRD 2024
Groupe 1	2 067 567,23 €
Groupe 2	15 538 900,14 €
Groupe 3	3 285 516,68 €
DEPENSES	20 891 984,05 €
Groupe 1	18 522 244,93 €
Groupe 2	1 209 600,28 €
Groupe 3	190 993,06 €
RECETTES	19 922 838,27 €
RESULTAT 2024 Structurel	- 969 145,78 €

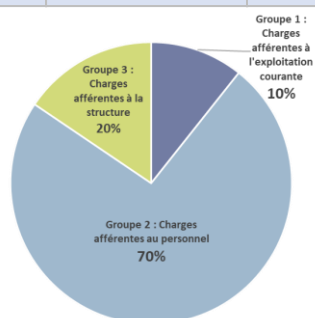


Amélie MORIN indique que grâce au plan de retour à l'équilibre mis en place en 2024, le déficit commence à se réduire. L'année 2025 devrait suivre cette trajectoire, cependant une augmentation du taux de charges patronales vient ralentir cette baisse.

Complément hors séance : Le taux de contribution employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 est de 34,65%, il

Vanessa JARNIOU présente ensuite les dépenses de 2024 par groupe.

	DEPENSES 2024					
	ERRD 2023	ERRD 2024				ECART N/N-1
		TOTAL	H	D	S	
Groupe 1	2 249 787,60 €	2 228 700,97 €	1 724 810,83 €	200 389,46 €	303 500,68 €	- 21 086,63 €
Groupe 2	15 514 486,54 €	15 538 900,14 €	5 822 489,31 €	3 289 695,66 €	6 426 715,17 €	24 413,60 €
Groupe 3	3 270 893,64 €	4 374 469,31 €	4 004 556,98 €	38 510,67 €	331 401,66 €	1 103 575,67 €
Total	21 035 167,78 €	22 142 070,42 €	11 551 857,12 €	3 528 595,79 €	7 061 617,51 €	1 106 902,64 €



Xavier DOINEAU, représentant des personnes accueillies de la résidence Art&Loire demande s'il est possible de bien vouloir préciser à quoi correspond les groupes.

Vanessa JARNIOU explique que le budget est construit en fonction des recettes et des dépenses, on réalise un EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses).

Les Dépenses de la section d'exploitation sont divisées en trois groupes :

- **Groupe 1** : dépenses afférentes à l'exploitation courante (« achats », « services extérieurs », « autres services extérieurs ») par exemple : eau, électricité, alimentation... ;
- **Groupe 2** : dépenses afférentes au personnel ;
- **Groupe 3** : dépenses afférentes à la structure (« autres charges de gestion courante », « charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles»). Par exemple : emprunts, loyer Maine et Loire Habitat, assurances, etc...

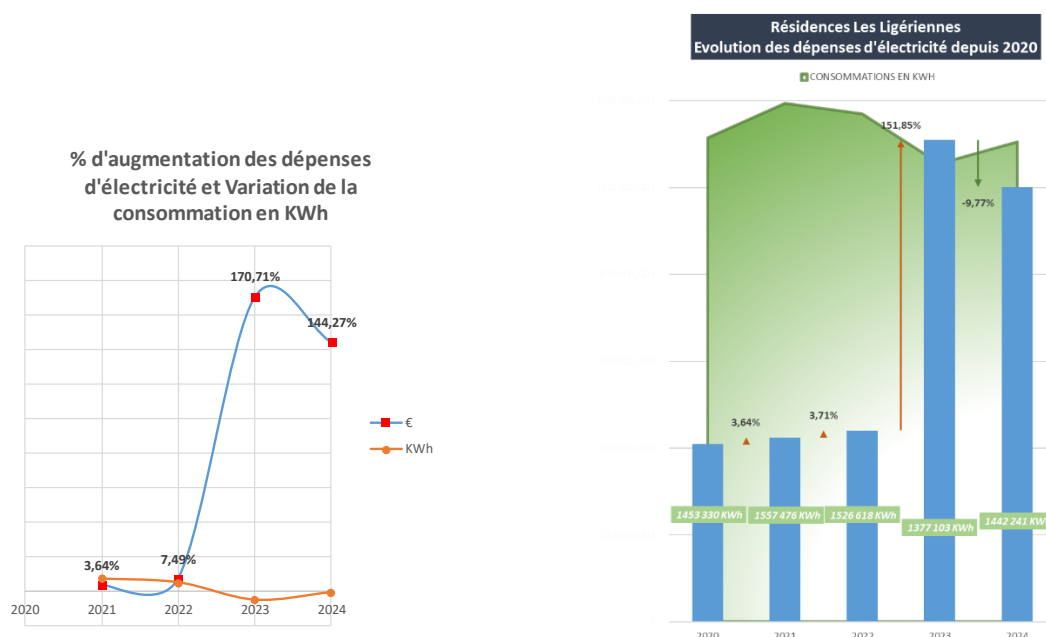
Les Recettes de la section d'exploitation sont divisées en trois groupes :

- **Groupe 1** : produits de la tarification : prix de journée des résidents, dotation soins et dotation du Conseil Départemental
- **Groupe 2** : autres produits relatifs à l'exploitation ; remboursement de frais de personnel lié à la formation, assurances statutaires etc...
- **Groupe 3** : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables : subvention, vente du site de Savennières, etc...

Un focus est réalisé sur des dépenses identifiées depuis 2020 : l'électricité, l'alimentation, les dépenses de personnel et les intérêts d'emprunts.

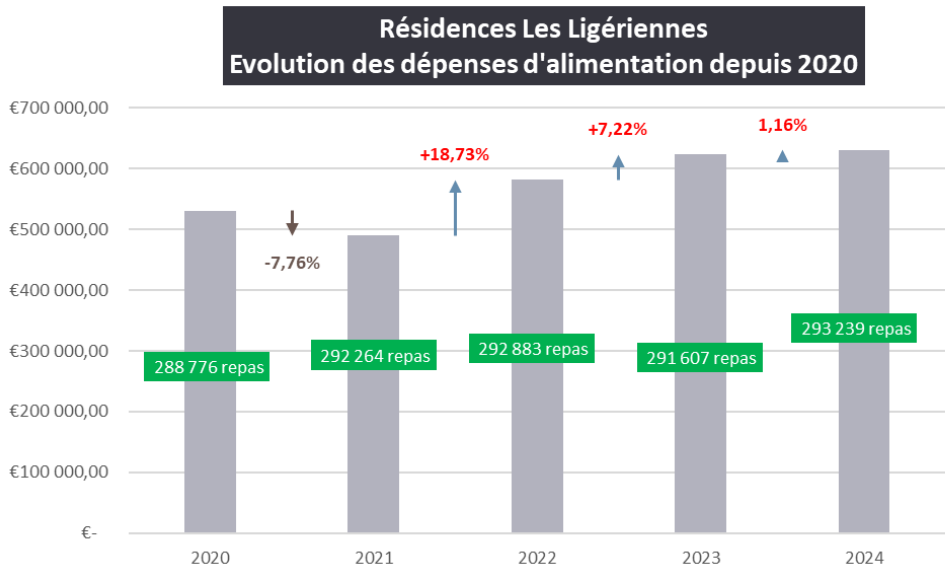
Les dépenses liées à l'électricité :

ELECTRICITE	Montants ERRD	Ecart	% d'évolution	% d'évolution cumulé
2020	204 936,19 €			
2021	212 398,73 €	7 462,54 €	3,64%	3,64%
2022	220 280,60 €	7 881,87 €	3,71%	7,49%
2023	554 779,62 €	334 499,02 €	151,85%	170,71%
2024	500 593,23 €	- 54 186,39 €	-9,77%	144,27%

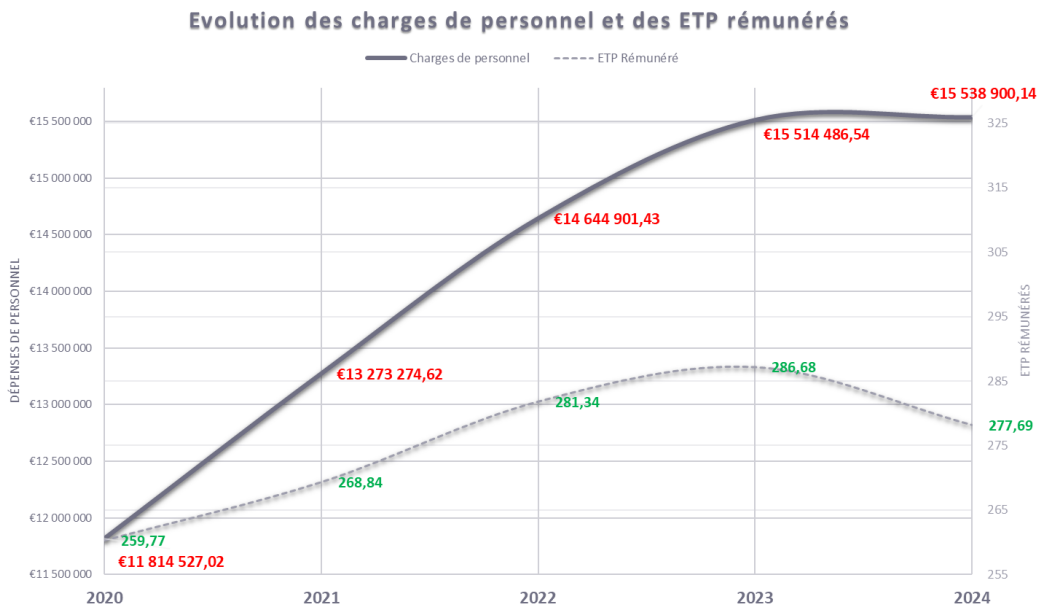


Les dépenses liées à l'alimentation :

Alimentation								
Année	Total Dépenses	Nombre de repas	Nombre de journée (Permanent et Temporaire)	Nbr journée Etlbs *0,33 (Petit-déjeuner et Goûter)	TOTAL Repas	Recettes des repas	Cout repas journalier	Cout repas net
2024	630 666,84 €	254 068	118 699	39 171	293 239	19 754,18 €	5,15 €	2,08 €
2023	623 441,10 €	252 241	119 291	39 366	291 607	20 855,82 €	5,05 €	2,07 €
2022	581 476,15 €	253 749	118 589	39 134	292 883	21 629,75 €	4,72 €	1,91 €
2021	489 729,51 €	253 181	118 432	39 083	292 264	21 182,21 €	3,96 €	1,60 €
2020	530 916,72 €	249 511	118 984	39 265	288 776	14 689,24 €	4,34 €	1,79 €



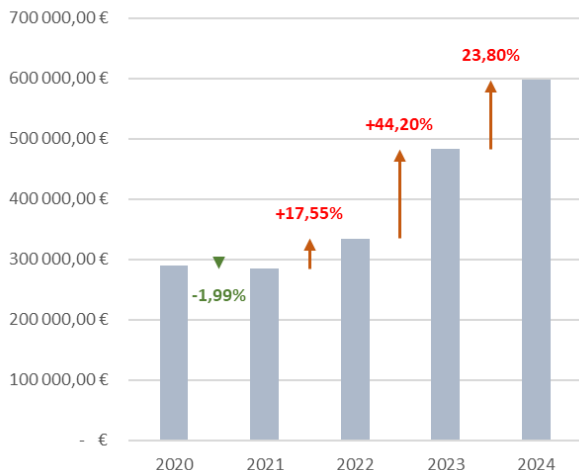
Les dépenses liées au personnel :



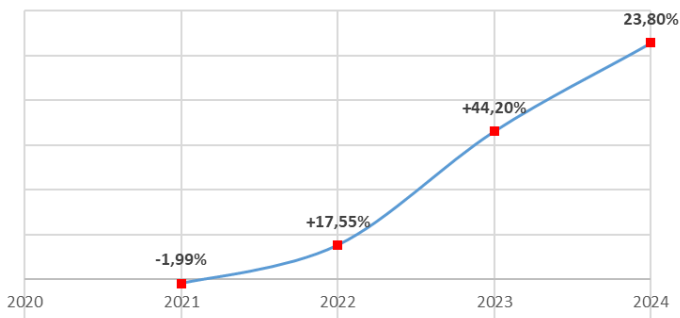
On peut observer une amorce de la baisse liée au plan de retour à l'équilibre mis en place en 2024.

Les dépenses liées aux intérêts d'emprunts

Résidences Les Ligériennes Evolution des intérêts des emprunts depuis 2020 (ICNE inclus)



% d'augmentation du montant des intérêts des emprunts



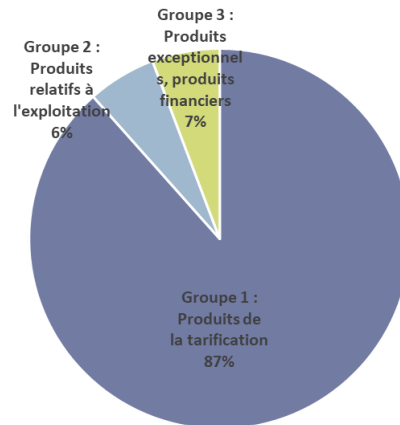
Date	Taux Emprunt	Dont Livret A
01/08/2027	1,86%	0,75%
01/02/2020	1,61%	0,50%
01/02/2022	2,11%	1%
01/08/2022	3,11%	2%
01/02/2023	4,11%	3%

Vanessa JARNIOU précise que l'augmentation de cette année 2024 s'explique par le début de remboursement des prêts concernant l'extension du bâtiment de Saint Georges sur Loire.

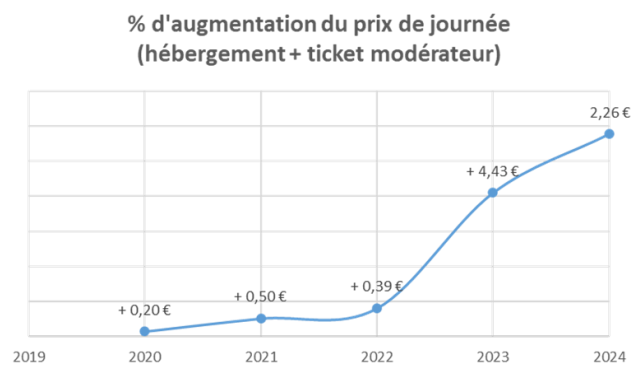
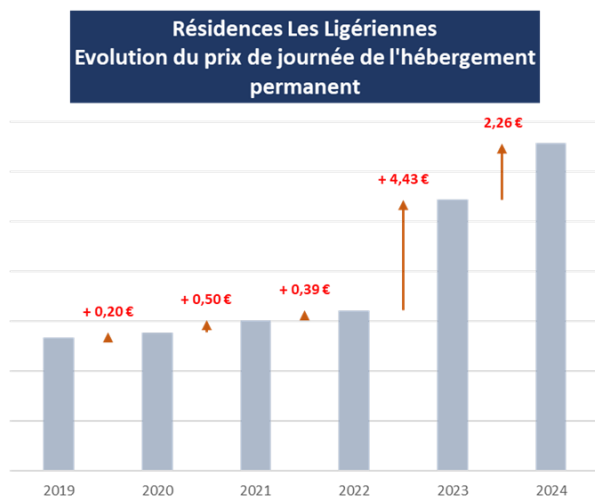
De plus, ces montants d'intérêts restent élevés, car une partie des emprunts des Résidences Les Ligériennes sont des prêts locatifs sociaux (PLS), dont le taux est indexé sur le Livret A. Son augmentation ces dernières années a donc entraîné une augmentation du coût des emprunts.

Vanessa JARNIOU présente les recettes par groupe :

	RECETTES					
	ERRD 2023	ERRD 2024				ECART N/N-1
		TOTAL	H	D	S	
Groupe 1	18 194 793,02 €	19 147 078,15 €	8 644 273,43 €	2 710 136,11 €	7 792 668,61 €	952 285,13 €
Groupe 2	1 195 865,91 €	1 209 600,28 €	770 118,14 €	169 818,57 €	269 663,57 €	13 734,37 €
Groupe 3	1 182 755,18 €	1 611 599,68 €	1 492 828,55 €	- €	118 771,13 €	428 844,50 €
Total	20 573 414,11 €	21 968 278,11 €	10 907 220,12 €	2 879 954,68 €	8 181 103,31 €	1 394 864,00 €



Recettes issues du groupe 1 – Produits de la tarification :



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occupation	99,61%	99,42%	98,89%	99,21%	99,59%	98,92%

	Journée Théorique	Journée réalisé	Taux d'occupation %
TOTAL HP	118 218	116 940	98,92%

Amélie MORIN souligne que le prix de journée a subi une hausse importante depuis 2022 (+ 11.34€), il est à noter que celui-ci est resté stable entre 2016 et 2022.

Il est précisé qu'en 2023, un taux directeur du Département a été appliqué de 5.25% + une augmentation liée au PPI soit une augmentation totale de +5.62%. En 2024, le taux directeur du Département a été de 3.50% + le PPI soit une augmentation totale de 3.95%

Recettes issues du groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation :

Montant Autres produits relatifs à l'exploitation	Montant des recettes
Remboursement sur rémunération du personnel	234 912,59 €
Repas	8 951,97 €
Loyer CESAME / MELISA/MAD LOCAUX KINE	50 204,93 €
FEH	92 598,99 €
Aide à l'apprentissage	9 000,00 €
Subvention expérimentation Mon Espace Santé & Complément ESMS Numérique	31 781,00 €
Formation professionnelle	297 209,96 €
Mise à disposition	448 211,98 €
Remboursement charges	36 728,86 €
	1 209 600,28 €

Recettes issues du groupe 3 – Produits financiers non encaissables :

Montant Produits financiers et produits non encaissables	Montant des recettes
Quote part subvention	163 900,13 €
Vente EHPAD Savennières	400 000,00 €
Reprise sur provision pour renouvellement immobilisations	514 612,50 €
Reprise sur provision pour risques et charges	104 340,13 €
Reprise sur dépréciation des comptes de redevables	35 514,00 €
Régularisation électricité 2023	366 139,99 €
Ventre groupe électrogène Savennières	4 000,00 €
Remboursement sinistre KALHYGE	8 927,75 €
Autres opérations diverses (dont 6 674 € de vente de matériel via AgoraStore)	14 165,18 €
	1 611 599,68 €

Vanessa JARNIOU présente la Capacité d'Autofinancement (CAF)

Capacité d'Autofinancement CAF et taux de CAF (montant en € et %) :

Indicateur principal du compte de résultat, la CAF représente le montant de la trésorerie que dégage l'activité normale au cours d'une année. Cet indicateur, désormais au cœur de la présentation de l'EPRD, doit toutefois être interprété avec prudence.

Calcul de la CAF :

CAF = - Résultat déficitaire + Charges non décaissables (amortissements, vnc, provisions, ...) – Produits non encaissables (cessions actifs pour prise en compte de la moins-value dans notre cas, subventions, provisions, ...)

Cela permet d'analyser l'impact réel financier sur la trésorerie de l'établissement.

RESULTAT COMPTABLE (Excédent)	ERRD 2024		RESULTAT COMPTABLE (Déficit)
	- €	173 792,31 €	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	914 612,50 €	400 000,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	1 616 371,53 €	163 990,13 €	Quotes parts des subventions et fonds associatifs
		654 743,23 €	Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions
SOUS TOTAL	2 530 984,03 €	1 392 525,67 €	SOUS TOTAL
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 138 458,36 €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT
TAUX CAF	5,53%		TAUX CAF

L'affectation des résultats de l'année 2024 :

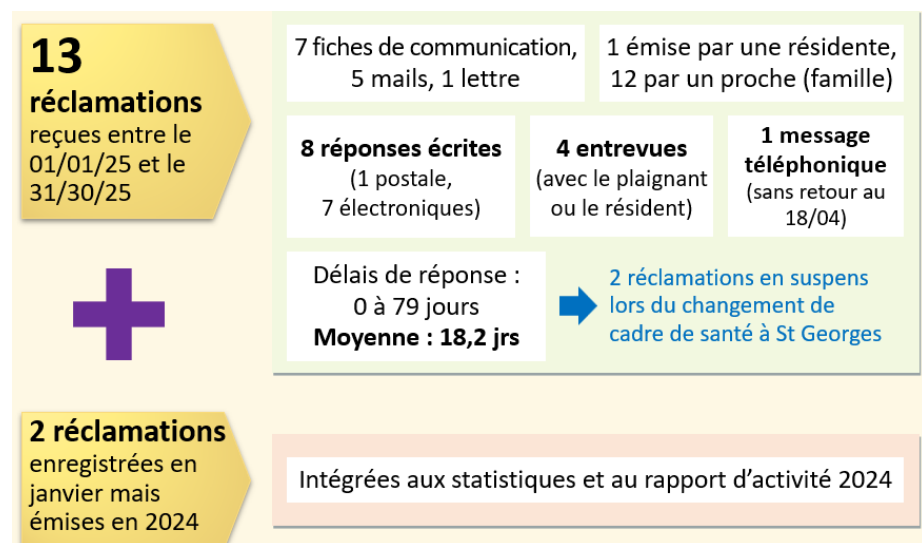
AFFECTATION RESULTAT 2024	
	ERRD 2024
RÉSULTAT 2024	- 173 792,31 €
110 - Report à nouveau excédentaire antérieur	- €
119 - Report à nouveau déficitaire antérieur	- €
RÉSULTAT 2024 A AFFECTER	- 173 792,31 €
PROPOSITION D'AFFECTATION	
10686 - Réserves de compensation des déficits	- 173 792,31 €

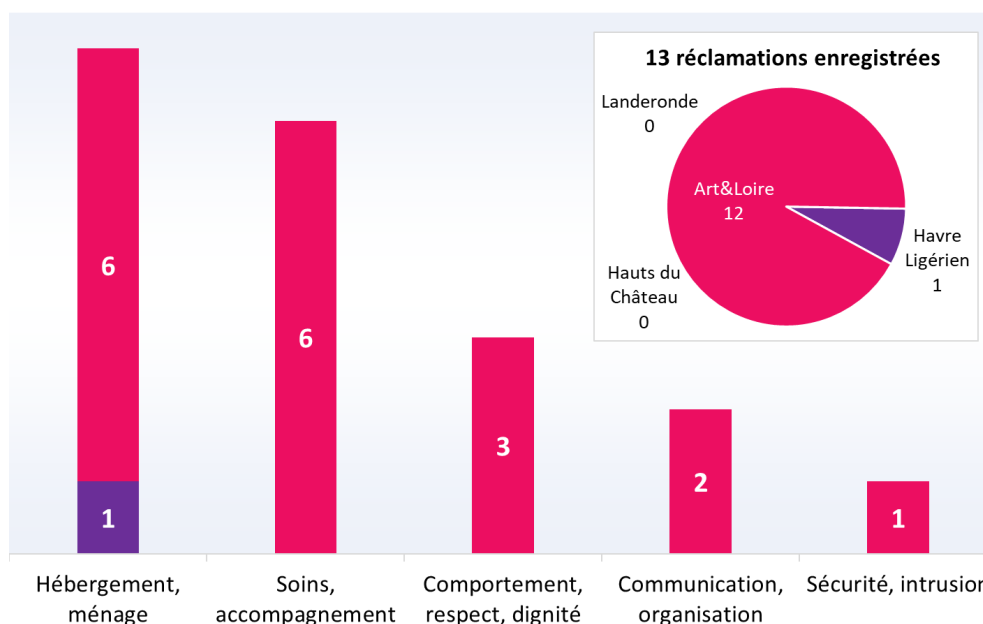
Après échange, Amélie MORIN demande aux représentants du CVS de passer au vote :

VOTANTS :	POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
12	12	/	/

V. Les réclamations enregistrées au 1^{er} trimestre 2025

Amélie MORIN présente le suivi des réclamations au 1^{er} trimestre 2025 :





Le bilan des réclamations pour le premier trimestre 2025 n'amène pas de questionnement.

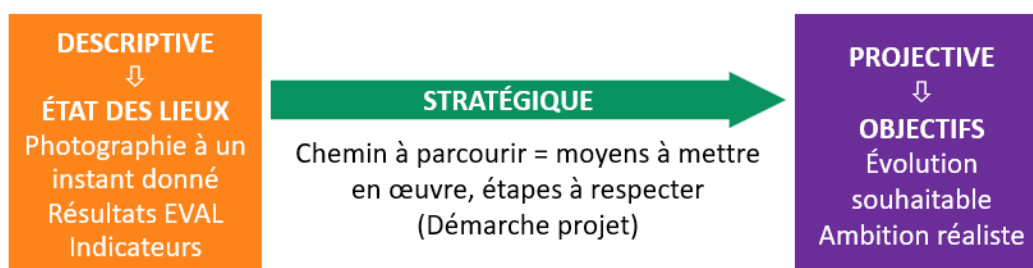
VI. Élaboration du Projet d'Établissement 2026-2030 «

Amélie MORIN rappelle que le projet d'établissement est un outil réglementaire pour tout ESMS qui garantit les droits des usagers :

- ➔ loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- ➔ article L.311-8 du CASF : « pour chaque établissement, il est élaboré un projet d'établissement qui définit ses objectifs, notamment en matière de **coordination**, de **coopération** et d'**évaluation des activités et de la qualité des prestations**, ainsi que pour ses modalités d'organisation et de fonctionnement » ;
- ➔ **NOUVEAU** : le décret 2024-166 du 29/02/2024 définit le contenu minimal d'un projet d'établissement.

Il est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du CVS et ses parties prenantes.

Il présente trois dimensions :

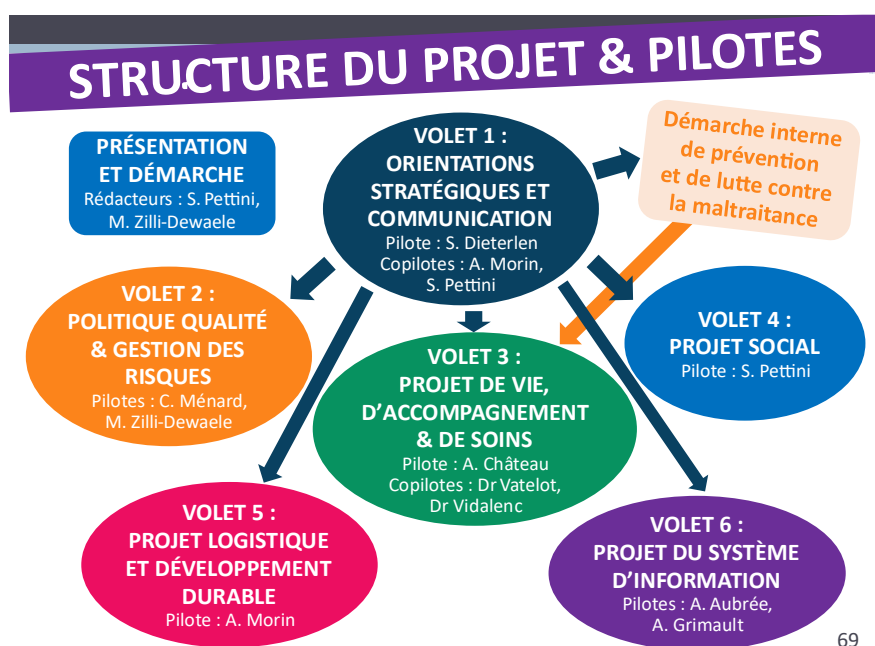


Implication des parties prenantes :

- ⇒ Nécessité d'un **engagement fort de la part de la direction**.
- ⇒ **Participation des professionnels** :
 - Projet Établissement = cadre qui donne sens et organise leurs activités.

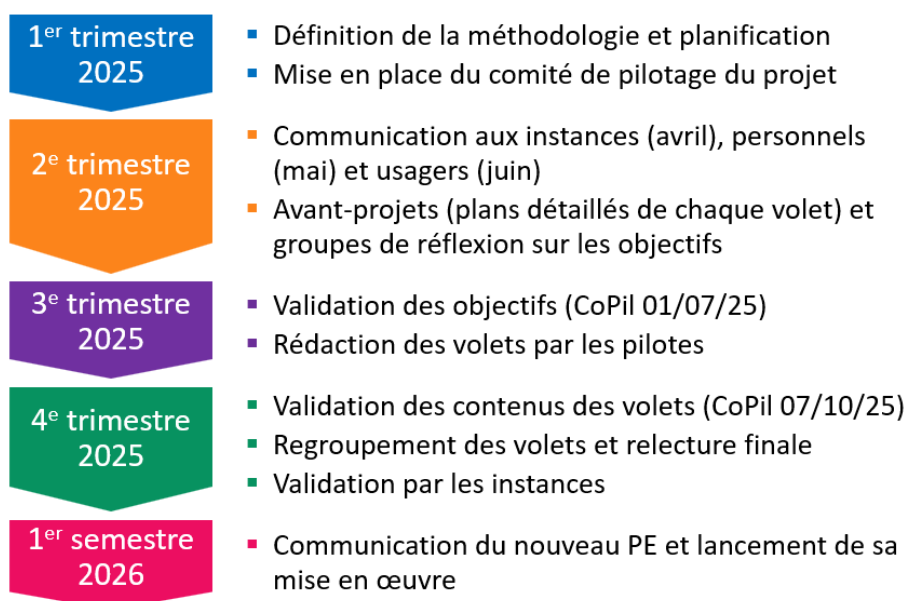
- Au-delà de leur domaine d'intervention, porter un regard d'ensemble sur le service global rendu par la structure.
- Représentativité dans les groupes de travail = diversité des domaines d'intervention et des places dans l'organisation.
- ⇒ **Association des usagers** aux thématiques centrales, notamment la définition des principes d'intervention, pas seulement restauration animation.
- ⇒ **Association des partenaires** aux parties qui les concernent : définition de l'offre de service et des objectifs liés à l'amélioration et/ou au développement du partenariat.
- ⇒ Association des bénévoles si des actions concrètes sont effectuées en complément des professionnels.

Structure du projet et pilotes :



69

La méthodologie et le calendrier sont les suivants :



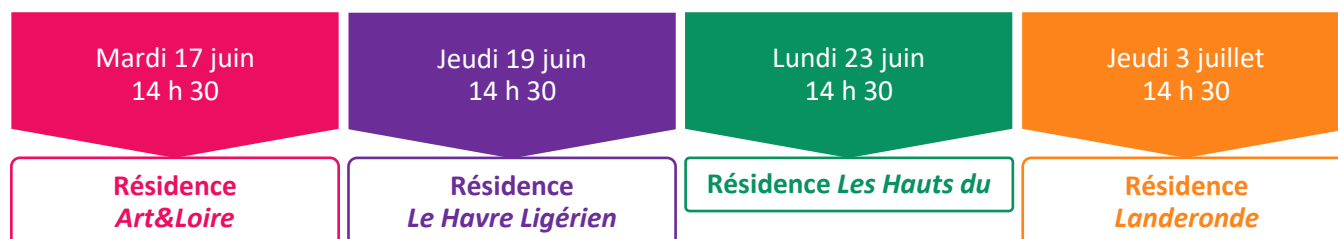
VII. Hébergement et prestations

Amélie MORIN informe les membres du CVS que les travaux des extérieurs de l'UPAD « Europe » de la résidence Les Hauts du Château vont débuter le 19 mai 2025.

Ils seront réalisés par l'entreprise NGE PAYSAGE pour un montant de 15 166.64 Euros TTC.

VIII. Calendrier des rencontres 2025 :

Réunions des familles, proches aidants et résidents :



Réunions du CVS :



La séance est levée à 12 h 35.

Le : **26 juin 2025**

Le Président du CVS,
Pierre RADE



Représentant les personnes accompagnées